

Avril 2022

N° 110

# Le Petit Naujacais



## Sommaire :

- Le mot du Maire
- Conseils municipaux
- Pêle Mêle
- Parole d'opposition
- Les associations
- Infos municipales
- Infos utiles
- Mémoire naujacaise
- Urbanisme
- Les annonceurs

**Bulletin Municipal trimestriel**

# LE MOT DU MAIRE

Naujacaises, Naujacais,

Tout d'abord, je souhaite que nous ayons une pensée pour le peuple Ukrainien qui vit un véritable calvaire. Un pays envahi sans aucun motif légitime au mépris des droits internationaux et simplement Humains.

Une population meurtrie, obligée à l'exode pour survivre, des villes réduites à l'état de ruine. Bravo à ceux qui restent et qui se battent pour sauver leur patrie. Bravo pour leur courage et leur détermination.

Poursuivons activement notre soutien.

Si la situation sanitaire (COVID) nous a montré des signes d'amélioration, restons vigilants car le quotidien nous montre que la situation reste très fragile. Autour de nous, il est aisé de constater que des proches : famille, amis, voisins, sont encore touchés malgré la vaccination.

Préservons-nous, conservons les réflexes de protection et demain sera un jour meilleur.

Concernant notre beau village, la vie continue, les finances sont saines et nous permettent de poursuivre nos engagements.

Ces engagements concernent tant la partie exploitation (l'entretien des bâtiments, de la voirie et le fonctionnement proprement dit) que la partie investissement.

Les travaux d'amélioration du camping continuent et nous serons prêts pour la saison estivale qui s'annonce très bonne. Les réservations des groupes sont finalisées et les réservations familles se présentent très bien.

Tous les commerces habituels sont loués, et le Paradou-Ardilla-Café doit ouvrir au mois de Mai.

Le budget 2022 prévoit plus de 100 000 euros d'investissement au Pin-Sec, la création du jardin d'enfants au Bourg et d'un local d'archives à la Mairie...

Les pages suivantes préciseront une partie de ce programme.

Une gestion des plus saines avec une équipe soudée et motivée nous amène à penser l'avenir avec une certaine sérénité.

Ensemble construisons le Naujac-sur-Mer de demain.

# CONSEILS MUNICIPAUX

## COMPTE RENDU CONSEIL DU 17 JANVIER 2022 :

Installation de Monsieur Frédéric CARTIER comme conseiller municipal à la place de Madame Michèle TAILLET qui a quitté Naujac et a donné sa démission.

*Inscription sur les listes des communes soumises à l'érosion du trait de côte (projet de Décret-Loi Climat et Résilience).*

Les services de l'Etat ont considéré la commune de Naujac-sur-Mer comme non prioritaire, en raison du caractère moins urgent du recul du trait de côte qui a ce stade ne menace pas les bâtis.

Seules les communes de Arcachon – Lacanau – Lège Cap Ferret -Soulac – La Teste de Buch et Vendays-Montalivet ont été inscrites sur cette liste.

De plus les moyens mis à la disposition des communes inscrites ne sont pas connus, de même que les contraintes qui en résultent.

Le conseil municipal à l'unanimité s'aligne sur la position de l'Etat et ne souhaite pas son inscription sur la liste Nationale du Décret.

*- Délibération pour l'ouverture de crédits d'investissements sur les budgets camping, commune et service de l'eau, avant le vote du budget 2022. Vote à l'unanimité.*

*- Demande de subvention DETR 2022 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la transformation du garage Mairie en local d'archives. Unanimité*

*- Demande subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de l'Epicerie du Pin Sec. Unanimité.*

*- Demande subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le remplacement des huisseries du bâtiment « Le Paradou ». Unanimité.*

*- Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental pour le remplacement de canalisations d'eau potable. Unanimité.*

*- Approbation du choix du délégataire pour le SPANC. Le Conseil Municipal a retenu à la majorité la Société SUEZ, délégataire sortant.*

# CONSEILS MUNICIPAUX

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 14 MARS 2022

### DÉSIGNATION D' UN RÉFÉRENT LAÏCITÉ :

La loi du 24 Août 2021 confortant le respect des principes de la République a créé dans son article 5 un déferé Laïcité qui permet au préfet de suspendre tout acte portant atteinte aux principes de Laïcité et de neutralité des services publics sous le contrôle du juge administratif.

Dans son article 10, la Loi prévoit un volet concernant l'octroi et le contrôle des subventions publiques. Toute subvention versée aux associations ou fondations sera impérativement soumise à la souscription d'un engagement républicain.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal a élu à l'unanimité Chantal PARISE Référent Laïcité pour la commune de Naujac-sur-Mer.

### Programme d'actions 2022 pour la forêt communale

Programme conforme au plan de gestion 2021 – 2035 approuvé par les services de l'Etat. Unanimité.

### État d'assiette des coupes de bois pour l'année 2022 :

Etat conforme au plan de gestion 2021-2035 approuvé par les services de l'Etat. Unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2021 (Camping-Commune-Forêt-Eau-Transport scolaire-SPANC). Unanimité.

Approbation des comptes administratifs 2021 (Camping-Commune-Forêt-Eau-Transport scolaire-SPANC). Unanimité

Redevance d'occupation du domaine public (commune) par le camping : Après consultation du Trésorier Principal, du conseiller Local des Collectivités et de la Chambre Régionale des Comptes, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public communal pour un montant annuel de 120 000€. Le Conseil a accepté à l'unanimité cette redevance d'occupation.

### Location du chalet numéro 6c à la plage du Pin sec :

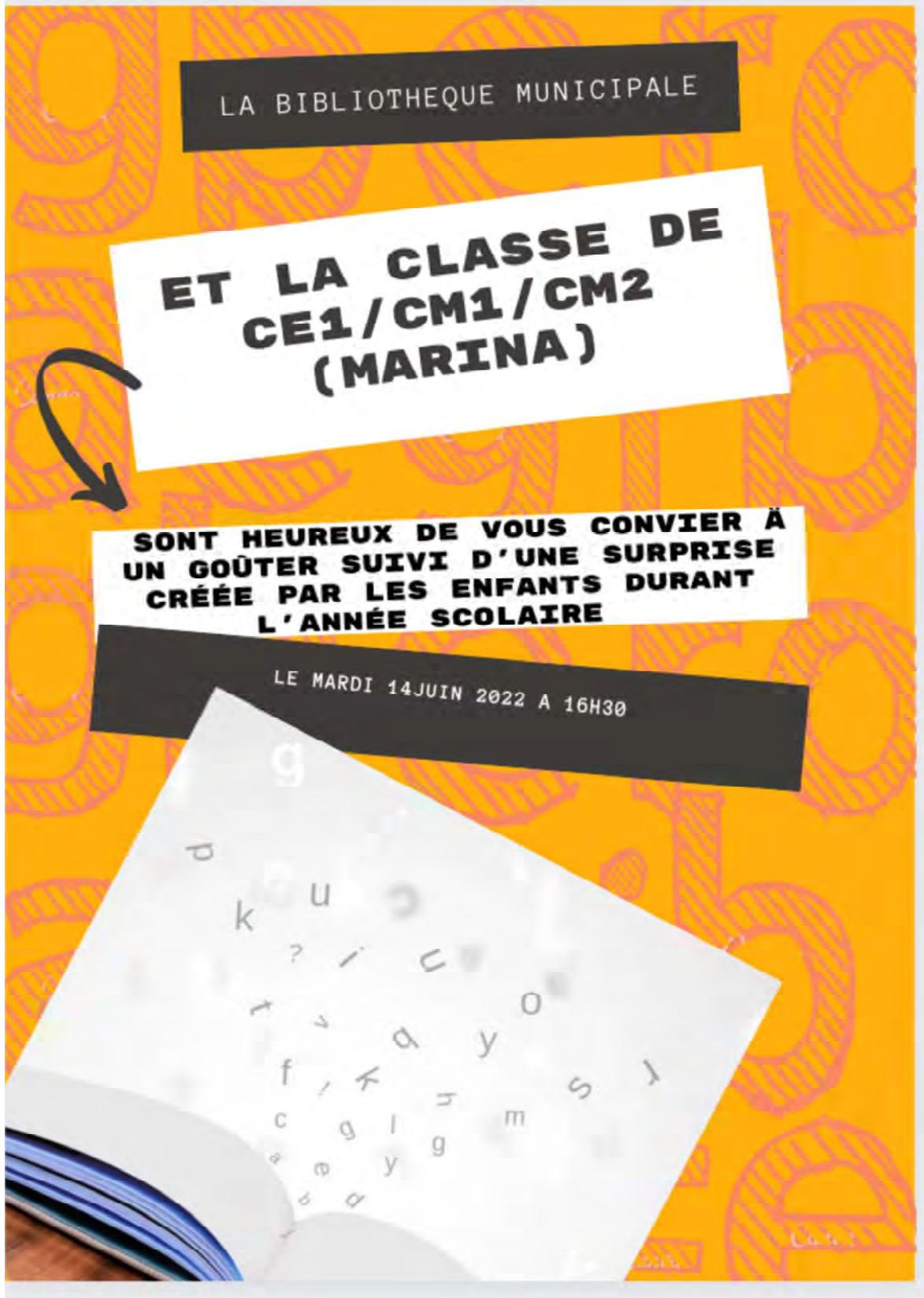
Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité le chalet numéro 6c à Monsieur Lionel CHATEL pour un montant saisonnier de 5200€.

Modification des membres des commissions municipales, des délégués des syndicats intercommunaux et de la commission électorale.

Suite au remplacement de conseillers municipaux, le tableau des membres de commissions municipales, des délégués de syndicats intercommunaux et de la commission électorale ont été modifiés en tenant compte des nouveaux conseillers. Unanimité.

# PÊLE MÊLE

*L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE VOUS INVITE*





**Aide à Domicile**  
En Médoc  
**Pourquoi Pas Vous?**  
Service à la Personne,  
Un secteur qui recrute!

**CDI  
JOB D'ETE**



Postulez sur:

[candidature@aapam-medoc.com](mailto:candidature@aapam-medoc.com)

Ou sur le site [www.aapam-medoc.fr](http://www.aapam-medoc.fr)



**AAPAM**



**05-56-73-19-50**

# PAROLE D'OPPOSITION

## Soutien à l'Ukraine

« Des bruits de bottes à 2000 kilomètres de nos frontières »... jamais nous n'aurions pensé vivre dans cet état de guerre en Europe en 2022!

Nous sommes tristes pour le peuple Ukrainien qui subit les assauts de l'armée russe. L'exode des femmes et des enfants, avec, dans leurs valises, quelques affaires sauvées in-extremis avant les bombardements. La plupart des hommes, fils et époux, restent dans leurs villes pour combattre l'armée de l'envahisseur. Une grande preuve de courage de ces hommes qui sont attachés à leur terre et à leurs traditions. Combien de femmes et enfants ne reverront plus leurs maris ou leurs pères tués lors de ces combats? Combien de familles décimées? Le peuple Ukrainien vit en ce moment une véritable tragédie humanitaire, nous devons faire preuve d'humanisme et leur porter secours. Ils manquent de médicaments, de nourriture et de vêtements, soyons solidaires en apportant chacun de nous une aide selon nos moyens....

N'hésitez pas à contacter votre Mairie qui vous guidera pour les besoins de ces nombreuses familles en difficulté.

Nous espérons que ce conflit s'arrête rapidement, par la négociation, la diplomatie, car déjà trop de morts et de blessés.

Les Élus de «Naujac Notre Village» restent à votre écoute.

Johny Caron : ***johnnycaron33@gmail.com***

Séverine Bouchereau-Boisson : ***bouchereauseverine@orange.fr***

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

### Les Matous Vagabonds

L'année 2021 a vu bon nombre de chats signalés à l'association. Il ne s'agit pas que de chats errants et sauvages. En effet, de plus en plus de chats sociables, parce qu' appartenant à des particuliers ou leur ayant appartenu, se retrouvent dans la rue pour cause de déménagement, de séparation, de maladie, de décès ou tout simplement parce qu'ils n' intéressent plus leur propriétaire. L'association n' a pas pour but principal de s'occuper du cas de ces félins

Pourtant, il nous arrive de les prendre en charge sinon c'est un triste sort qui leur est réservé.

Parallèlement, beaucoup de chatons venant de nulle part sont trouvés et nous les prenons en charge également en vue de les faire adopter par des familles responsables. Ceux-ci auront tous la chance de trouver un foyer car un chaton fait craquer un bon nombre d'entre nous.

Qu'il soit jeune ou plutôt âgé, il aura cette chance de ne pas vivre une vie de misère dans la rue car un chat qui a été domestiqué ne sait pas s'adapter à sa nouvelle existence dans la nature.

Mais adopter un chat adulte qui ne demande qu'à retrouver une famille humaine est une belle action et source de beaucoup de joie pour celle-ci. Pas de mauvaise surprise en ce qui concerne son comportement avec d'autres membres de la famille ( enfants, chiens, autres chats...). Son caractère est déjà déterminé. Pot de colle ou plutôt indépendant, on est au courant.

Nous avons actuellement des chats adultes, encore jeunes et qui cherchent une famille.



*La minette sur la photo a 18 ans.  
Elle a été adoptée, il y a quelques mois  
et coule une fin de de vie heureuse  
pour le plus grand bonheur  
de son adoptante.*

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

### Compte rendu de la balade des bougies perlées du dimanche 6 mars 2022

16ème édition du Médoc mob tour.

Nous avons donné rendez-vous à nos membres au stade de foot de Saint Laurent de Médoc à 9h30 pour notre petit café viennoiseries, le temps que tout le monde descendent leurs mobs des remorques ou des fourgons.

Une courageuse est même venue directement en mob depuis Pauillac.

On en profite pour discuter entre nous et quelques fois nous faisons de la mécanique avant le départ.

Départ vers les 10h15 pour une petite boucle de 30 km environ dans la commune de Saint - Laurent et ses alentours.

Notre fourgon d'assistance ne travaille pas ce matin et c'est très bien.

Retour sur le lieux de rdv du matin pour le repas du midi où nous restons environ 1h30 à nous restaurer et partager une fois de plus un bon moment tous ensemble.

14h30, départ de la boucle de l'après midi qui est un peu plus longue car elle compte environ 50 km.

Des pauses sont bien sûr au programme, la première à Notre Dame de Benon, château Maucaillou et une et la fontaine de Bernos.

Cette fois-ci, la mob Cléo a fini son parcours dans le camion balai mais dans l'ensemble les mobs des membres sont de plus en plus fiables.

Retour aux véhicules vers les 17h et rechargement des mobyettes, nous sommes tous contents de notre journée et nous discutons déjà de la suivante.

La prochaine est le samedi 9 Avril pour un départ de Lesparre-Médoc devant l' établissement Foussac Moto.

A bientôt et n'hésitez pas à nous rejoindre !

***Pour nous contacter :***

Mail : [lesbougiesperlees@gmail.com](mailto:lesbougiesperlees@gmail.com)

Facebook : les bougies perlées

Portable : 06 72 79 69 13 (fred)

A bientôt sur deux roues !



## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

### GYM IMPULSE

#### Appel à candidature pour le renouvellement du bureau

En effet les membres du Bureau actuel démissionnent. Nous avons décidé au bout de 4 ans de laisser notre place à d'autres personnes qui pourront redynamiser l'Association et la rendre encore plus attractive. Les deux années écoulées qui ont été marquées par la crise sanitaire ont fortement ébranlé notre conviction, notre foi, notre courage. Mais, Vous, qui avez un peu de temps et qui avez envie de vous investir dans une Association, c'est le moment. L'Association sportive de Gym Impulse doit être pérennisée. Cette Association naujacaise doit continuer à vivre.

C'est pourquoi nous faisons un appel urgent et pressant à toute bonne volonté pour se proposer à prendre les rênes d'une Association qui fait ses preuves depuis de très nombreuses années.

Tous les postes du Bureau sont ouverts à candidature : Président, Trésorier et Secrétaire.

Le renouvellement des membres du Bureau s'effectuera lors de l'Assemblée Générale fin juin 2022.

Vous pouvez nous contacter si vous avez des questions ou si vous voulez plus d'informations à l'adresse suivante : [nluxey@hotmail.com](mailto:nluxey@hotmail.com)

Les candidatures sont à envoyer par mail avant le 31 mai 2022.

En espérant pouvoir échanger à ce sujet prochainement avec toutes personnes volontaires.

Bien sportivement.

Le Bureau de Gym Impulse.

### SOIRÉE OUVERTURE DE SAISON



Le Dolphin Surf Club en partenariat avec D'agobert Music Art vous invite le samedi 7 mai à l'ouverture de la saison 2022 au Pin-Sec à Naujac-sur-Mer.

Au programme, des musiciens locaux vous feront voyager tout le long de la nuit. Le Dolphin mettra en place une buvette et une grillade afin de vous accompagner pour cette soirée surf & rock'n'roll.

L'entrée sera gratuite et ouverte à tous, les consommations seront payantes pour contribuer au bon fonctionnement des associations. Une boutique textile sera également sur place.

En cas de mauvais temps, nous reporterons la soirée au samedi 14 mai.

Rendez-vous le 7 mai à partir de 18h30.

## DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Naujac Animation a proposé le 02 avril 2022 un loto à la salle des fêtes. 119 personnes sont venues tenter leur chance. Merci à tous et à toutes. Nous espérons réitérer cette soirée ou la réaliser un dimanche après midi. Votre avis nous intéresse 07.83.18.82.64 samedi soir ou dimanche après midi ???

Nous voudrions programmer une sortie en car à la frontière espagnole le vendredi 20 mai 2022 à BEHOBIE. Vous pourrez profiter des ventes et aussi d'une fête médiévale.

Nous poursuivrons la semaine suivante en organisant un vide-greniers le dimanche 29 mai 2022 à l'occasion de la fête communale, jour de la fête des mères.

Et après, arriveront très vite, nos marchés gourmands de l'été.

Nous recherchons toujours des bénévoles.



# INFOS MUNICIPALES

## Poursuite des Travaux au Camping Municipal

Cette année encore d'importants travaux ont été réalisés au camping et d'autres sont en cours :

- Poursuite du changement de portes des sanitaires (2 blocs) 16 000 € HT
- Barrières d'entrée du camping 2 500€ HT
- Pose d'un portail électrique à commande bracelets 4 000€ HT
- Début du remplacement de la clôture du camping Nord (du Paradou à l'entrée) 14 000 € HT
- Pose de coupe-vent en bois avec délimitation emplacements 8 000€ HT pour les matériels, la pose étant réalisée en Régie.
- Début des travaux de réfection de l'Epicerie (coût 70 000€).
- Pose d'un nouvel assainissement d'un bloc sanitaire 3700€ hors pose réalisée en Régie.
- Travaux de mise aux normes électriques 8 000€

A suivre et à poursuivre...



# INFOS MUNICIPALES

## La loi EGALIM à Naujac

La restauration scolaire est touchée par cette loi EGALim (États Généraux de l'Alimentation) et tous les volets de cette loi devront être appliqués dans le cadre de la restauration scolaire d'ici à 2025.

Les enjeux de la loi EGALIM dans la restauration scolaire :

Sensibiliser les élèves et les parents d'élèves aux enjeux de l'alimentation et de l'environnement

Donner accès et faire découvrir au plus grand nombre des produits de qualité dans le cadre de la restauration collective

**L'objectif est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous**

Plusieurs volets à mettre en œuvre :

L'équilibre nutritionnel

L'introduction de 50 % de produits de qualité labellisés et durables dont  
20% de produits bio

La diversification des sources de protéines

L'interdiction du plastique

Une tarification à respecter

De nouvelles règles sanitaires

Un menu végétarien hebdomadaire

À Naujac-sur-Mer, notre projet s'inscrit dans une action globale qui consiste à rendre l'alimentation la plus saine possible en favorisant les circuits de proximité.

**Consommer bio, local et de qualité suppose une implication et des moyens supplémentaires pour nous permettre d'atteindre ces objectifs.**

Les objectifs réalisés :

Investissement en matériel grâce à la mesure d'aide aux petites cantines

Introduction d'un menu végétarien hebdomadaire

Introduction de produits bio sur les gammes de produits laitiers, fruits et légumes, épicerie

Sensibilisation des élèves au gaspillage alimentaire

Modification des menus pour un équilibre nutritionnel

Mise en place des nouvelles règles sanitaires

Développement de l'approvisionnement de proximité (Les Jardins du Preuilh, Ferme laitière Augeau)

# INFOS MUNICIPALES

## CÉRÉMONIE DU 19 MARS 1962



A la demande du Comité Cantonal de Lesparre-Médoc de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, la Municipalité a organisé une Cérémonie au Monument Aux Morts à l'occasion du 60<sup>ème</sup> Anniversaire du Cessez le Feu en Algérie.

Cette 1<sup>ère</sup> commémoration de la FNACA à Naujac sur Mer a été l'occasion de réunir anciens combattants, porte-drapeaux, élus, Conseil Municipal des Enfants, Naujacaïses et Naujacaïs.

Cette cérémonie mémorielle sera naturellement reconduite.

## JARDIN D'ENFANTS

Dans le cadre de ses investissements et pour combler le manque de certains équipements, la commune s'était engagée à créer un jardin d'enfants.

Le Conseil Municipal des Enfants, les représentants des parents d'élèves, la commission municipale enfance se sont saisis du dossier et ont défini le lieu (proximité du skate-park) et les modules.

Cet équipement prévu au budget et commandé doit voir le jour avant l'été.



## INFOS MUNICIPALES

### DUNE DU PIN-SEC

Comme indiqué dans le numéro précédent, la dune Nord du Pin-sec a fait l'objet de travaux de reprofilage importants sous la maîtrise d'ouvrage de la CDC qui a financé la totalité du chantier. La descente vers la plage a été adoucie et se trouve plus facile d'accès pour les promeneurs



### PROJET ÉOLIEN VALOREM



Par mail du 22 mars 2022, Monsieur le Maire de Naujac-sur-Mer est informé du nouveau projet d'implantation d'un parc Eolien sur la commune de Lesparre, projet porté par la Société VALOREM.

Ce mail invite Monsieur le Maire à participer à une réunion de préparation à la concertation préalable autour de ce projet.

Il est à noter que ce projet est le même et qu'il est relancé suite à l'enquête publique qui avait pointé « une défaillance au niveau de la participation du public dans le cadre d'une participation en amont ».

La position de Monsieur le Maire et de son conseil n'a pas changé.

**CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LESPARRE**

# INFOS MUNICIPALES

## PLAN LOCAL D'URBANISME Modification n° 1



Par délibération municipale du 28/10/2016 la Municipalité de Naujac-sur-Mer a engagé une procédure de modification n°1 de son PLU validé en 2014.

Un arrêté du Maire en date du 4/12/2017 a précisé les conditions du déroulement de cette procédure.

A l'issue de la procédure, la municipalité a approuvé cette modification par délibération du 12 octobre 2018.

Hors, la Préfecture de la Gironde a demandé au Tribunal Administratif de Bordeaux d'annuler cette délibération, ainsi que la décision du 23 janvier 2019 par laquelle Le Maire de Naujac-sur-Mer a refusé de retirer cette délibération.

Par jugement n°1804731-1804734-1805034-1901430 du 11 février 2020, le Tribunal Administratif de Bordeaux a rejeté la demande de retrait de la Préfecture.

Par requête enregistrée le 9 avril 2020, la Préfète de la Gironde a fait appel de cette décision en 1<sup>ère</sup> instance et demande à la Cour d'annuler ce jugement du 11 février 2020 en tant qu'il a rejeté son déferé et d'annuler la modification N° 1 du PLU.

**Par audience du 20 janvier 2022 et Décision du 17 février 2022, La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux :**

**Décide : dans son article 1, d'annuler la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Naujac-sur-Mer.**

## INFOS MUNICIPALES

### L'URBANISME ET L'EMPILLEMENT DES LOIS ET RÉGLEMENTS

Pour les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie, la commune se réfère au Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014 et dont la modification n°1 approuvée en octobre 2018 vient d'être annulée par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux après recours de la Préfecture.

De très nombreux dossiers ne peuvent aboutir car même s'ils sont conformes au PLU, ils doivent faire face à :

- Code de l'Urbanisme
- Loi Littoral
- Plan de Prévention des risques d'Incendie de forêt
- Loi Climat et résilience
- Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Nouvelle Aquitaine
- Charte du Parc Naturel Régional Médoc
- Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux

A cela viennent s'ajouter des recours de tiers ou de l'Etat...

De nombreux projets de constructions d'habitations ou de développement économique ne peuvent ainsi voir le jour ou sont retardés. Nous pouvons citer quelques exemples :

- Développement économique d'Animalia Parc
- Développement du Groupement Forestier de la Côte d'Argent de St Isidore
- Développement de l'entreprise Fibre d'Elfe
- Création de hangars couverts de photovoltaïque à destination d'entreprises locales
- Création d'un parc photovoltaïque à la Pouyère
- Création d'annexes (garages, piscines, hangars, abris de jardin...) sur les terrains d'habitations situés en Zone N ou agricole.

Et nous pourrions poursuivre la liste.

Notre seul espoir de développement du Médoc et de Naujac passe par une issue favorable du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en cours de réalisation au niveau de la Communauté de Communes Médoc Atlantique, dans une modification du Plan Particulier des Risques d'Incendie de Forêt et dans un assouplissement de la pression étatique.

**Aujourd'hui une Municipalité, un Maire ne sont plus maîtres du jeu dans le domaine de l'Urbanisme et doivent faire face au demandes de retraits de permis de construire ou d'aménagement au risque d'être déféré au Tribunal Administratif.**

## INFOS UTILES



AVOC



**France Rénov'**  
la énergie pour tous pour mieux vivre son habitat.



# ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE MÉDOC

## VOUS HABITEZ LE PARC NATUREL RÉGIONAL MÉDOC ?

**Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement financier et technique gratuit pour vos projets de rénovation énergétique.**

Des spécialistes de l'énergie et de l'habitat du CREAQ vous répondent pour des conseils neutres et indépendants sur des thèmes variés :



Aides  
financières



Economies  
d'énergie



Rénovation  
énergétique



Energies  
renouvelables



Equipements  
techniques



Lecture  
de devis

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



En appelant le 05 57 95 97 04 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h pour bénéficier d'un conseil téléphonique



En prenant rendez-vous sur [www.creaq.org](http://www.creaq.org) pour rencontrer un conseiller lors d'une permanence près de chez-vous ou en visioconférence

# INFOS UTILES

## Création de compte plateforme SIA (Déclaration des armes)

Depuis le 8 février, un nouveau logiciel pour déclarer les armes à feu est entré en vigueur. Il s'adresse aux chasseurs dans un premier temps, mais sera progressivement étendu à toutes les personnes en possession d'une arme à feu, qu'il s'agisse des tireurs sportifs ou des collectionneurs d'arme. On vous explique comment ça fonctionne.



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### Parcours création de compte

Vous ne disposez pas encore de compte sur l'espace détenteur ?  
Voici les différentes étapes pour créer votre compte :

0

#### Avant de commencer

- Je m'assure que j'ai une adresse mail. Elle est indispensable à la création de compte.
- Je scanne ou je prends en photo les documents qui me seront utiles : pièce d'identité, justificatif de domicile et selon ma situation : permis de chasser, licence, ...
- Je me munis de mon numéro de SIA si j'en possède un.

1

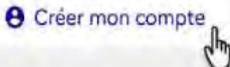
#### Aller sur le site

Je me rends sur : [sia.interieur.gouv.fr](http://sia.interieur.gouv.fr)

2

#### Créer son compte

Je clique sur «Créer mon compte».



3

#### Choisir sa catégorie

Plusieurs choix possibles :

					
Chasseur	Licencié	Non Licencié	Licencié	Collectionneur	Métier & Association
	Bathistes & tireurs de ball-trap		Tireurs sportifs		
Accessible à partir de...	Février	Mars	Avril	Mal	Juin
					Fin 2022

4

#### Respecter les étapes

Je remplis bien tous les champs et j'importe les documents justificatifs (ma pièce d'identité, mon permis de chasser, ma licence...), à chaque fois que cela m'est demandé pour passer à l'étape suivante.

# INFOS UTILES

5

## Valider à l'aide du code

Je saisis le code qui est dans l'image et je prends connaissance des mentions légales.

Je coche les cases avant de valider.



6

## Activer son compte

Le système vient de m'adresser un mail de confirmation de création de compte. Je clique sur le lien d'activation que je viens de recevoir.

7

## Sécuriser son compte

- J'y suis presque ! Je choisis maintenant le mot de passe pour mon compte. Il m'est strictement personnel.
- Je choisis et je réponds à 3 questions différentes qui me serviront à récupérer mon identifiant en cas d'oubli.

8

## Valider

Je valide et j'ai fini : mon compte est créé ! Je reçois un justificatif dans ma boîte mail.

9

## Compte activé

J'ai maintenant un compte dans le SIA et un numéro SIA qui me suivra tout au long de ma vie de détenteur d'armes. Je peux me connecter immédiatement pour le consulter.

10

## Rester en règle

- Je peux de nouveau acquérir des armes.
- Je peux aussi gérer mon râtelier numérique et effectuer des démarches quand je veux en me connectant simplement à mon compte SIA.

Le

# INFOS UTILES



## Ouvrez les portes du Lieu d'Accueil Enfants-Parents itinérant Médoc Atlantique

Vous êtes parent, grands-parents, oncle ou tante d'un enfant de 0 à 5 ans révolus, ou peut-être attendez-vous un enfant ? Alors faites un arrêt par le LAEP : c'est un lieu convivial de jeux, mais aussi de paroles et de rencontres pour les parents, autant que pour les enfants !

L'équipe vous accueille tout simplement, autour d'un café pour discuter de vos habitudes, de vos « trucs », parfois même de vos inquiétudes à propos des enfants... Les deux accueillants sont alors à votre écoute en toute discrétion, vous permettent d'échanger avec d'autres parents, autant que de partager vos expériences. Ainsi, vous pouvez venir librement et gratuitement, sans inscription, en tout anonymat.

Au LAEP, c'est aussi l'occasion de jouer ! Rien d'autre à faire que de jouer avec son enfant, lui faire découvrir la peinture ou lui raconter une histoire, le voir grandir et découvrir le monde... Les plus petits s'y feront leurs premiers « copains », et les plus grands s'habitueront à être avec d'autres enfants et d'autres adultes, avant d'entrer à l'école.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est itinérant sur 4 communes :

- Le lundi de 9h à 12h au pôle de l'Aiguillonne à Lacanau ville ;
- Le mardi de 9h à 12h au 1<sup>er</sup> étage de la Maison des Associations à Grayan-et-l'Hôpital ;
- Le mercredi de 9h à 12h à la salle ENAVANS à Carcans ;
- Le Jeudi de 15h à 18h dans la salle commune de la RPA « les Chênes » à Vendays Montalivet.

Pour « souffler », voir du monde, s'amuser, échanger... Et pourquoi pas, aussi, pour proposer vos idées de sortie, d'activités et créer de nouvelles amitiés.

Renseignements auprès de la responsable Maryse BONNOT

Tél : 07.79.19.53.23 ou par mail : [laep@ccmedocatlantique.fr](mailto:laep@ccmedocatlantique.fr)

Le LAEP sera fermé toutes les 2<sup>ème</sup> semaine des petites vacances scolaires (février, avril, octobre), les trois premières semaines d'août et les vacances de fin d'année.

# INFOS UTILES

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ITINÉRANT



VENDAYS



LACANAU



CARCANS



GRAYAN



# INFOS UTILES



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA DÉFENSE  
ET DES  
ANCIENS COMBATTANTS

**SGA**  
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION  
DU SERVICE NATIONAL

## Bientôt 16 ans ? pensez au **RECENSEMENT** à la mairie du domicile



**OBJECTIF  
CITOYEN**

[www.defense.gouv.fr/JDC](http://www.defense.gouv.fr/JDC)



**Une attestation** vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant

**L'attestation de recensement** est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

### AGENCES MSA DE

**BORDEAUX, BLAYE,  
LANGON, LIBOURNE  
ET LESPARRE**

**Votre MSA vous  
accueille  
exclusivement sur  
rendez-vous**

- Un entretien personnalisé
- Un accueil sans attente
- Une étude complète de votre dossier

*Ouverture agences du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.*

Pour prendre rendez-vous :  
- sur [gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr)  
- par téléphone au 05 56 01 83 83

[gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr)

Accueil





santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

## INFOS UTILES



Il est utile de rappeler la réglementation concernant l'incinération de déchets verts à votre domicile.

Effectivement, suite à un arrêté préfectoral en date du 20 avril 2016 modifié le 29 juin 2016, tout brûlage est interdit toute l'année et ceci pour plusieurs raisons :

- dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables en matière sanitaire, la combustion de végétaux émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes ;
- dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entraîner des risques d'incendie.

Plutôt que de brûler les déchets verts, les autorités préconisent leur compostage ou leur collecte en déchèterie.

**La municipalité remercie l'ensemble  
des annonceurs pour leur participation  
à l'élaboration du Petit Naujacais**

# MÉMOIRE NAUJACAISE

## DFCI

### Défense de la forêt contre les incendies



Le 28 avril 1945 par ordonnance du Préfet de mise en valeur du territoire des Landes de Gascogne, les AS DFCI sont devenues association syndicale autorisée de défense des forêts contre l'incendie, obligatoires dans tout ce périmètre. Le Trésor Public est chargé de collecter les cotisations. Tout au début, le rôle des ASA DFCI était, mise à part les travaux de prévention avec peu de moyen, de combattre les feux. Il y avait très peu de pompiers en 1947 mais ils furent opérationnels en 1950. Pour se défendre, les propriétaires unis en ASA DFCI allumaient des contre-feux

Au devant de l'incendie, tout en le contrôlant pour que celui-ci arrivant ne puisse plus rien brûler et s'arrête. Ceci devenait aléatoire, certaines fois, car avec les conditions climatiques générées par l'incendie, cela pouvait devenir incontrôlable. A ce jour, cette méthode est interdite, le commanditaire peut être jugé au même titre qu'un incendiaire.

Les premiers travaux des ASA DFCI étaient d'aménager des chemins (sur la commune de Cestas, le Maire nous a montré l'ancien plan de quadrillage de la forêt par des pistes cyclables qui à l'époque étaient le seul moyen de communication rapide), nettoyer des lagunes, buser des puits pour avoir de la ressource en eau. Un propriétaire belge avait inventé une pompe manuelle, mise en place dans un forage vite fait. Tous ces points d'eau servaient à remplir des barriques et des tonnes à eau afin de combattre l'incendie. Sans compter, les propriétaires qui battaient le feu avec des pelles et des pins coupés.

Le 30 mai 1950, l'ASA DFCI de Naujac-sur-Mer a vu le jour sous la présidence de M. André MARTIN du Verdolet puis M. Marcel LESPOUX en 1958 eu depuis 1998, M. Patrick MAURIN. L'ASA DFCI est constituée d'un conseil syndical de 15 membres propriétaires forestiers, élus et renouvelés par tiers lors de l'assemblée générale annuelle.

Dés 1956, il a été commencé à créer des pistes afin de quadriller la forêt pour faire des accès rapides et des coupe-feux sur les passes communales, de 40 mètres de large, mises en place par Napoléon III et des points d'eau. Nous avons continué à créer des demi-pistes, des points d'eau, des ponts et des forages.

Actuellement, le territoire de la commune de Naujac compte 90 kms de pistes et un point d'eau pour 300 Ha. Aujourd'hui nos travaux consistent à entretenir tous nos ouvrages avec encore quelques créations. Notre travail ne s'arrêtera jamais au vu de l'évolution de la forêt et de moyens de lutte.

Sous la responsabilité du Maire, l'ASA DFCI, les propriétaires forestiers et les bénévoles réquisitionnés assurent avec les employés communaux la surveillance des feux déclarés qui sont éteints par les pompiers. Afin d'éviter les reprises, ils procèdent à l'arrosage des fumerons avec la citerne tractée de 3 000 l appartenant à la DFCI.

Les ressources de l'ASA DFCI proviennent des propriétaires forestiers qui paient une cotisation de droit fixe de 6 € et de 2,50 € de l'hectare. Ces cotisations sont fixées par le Conseil Syndical et approuvées en assemblée générale où tous les propriétaires sont convoqués annuellement. Les travaux et les grosses réparations des ouvrages sont subventionnés à hauteur de 80% par les aides de l'état et de l'Europe.

# MÉMOIRE NAUJACAISE

Toutes les ASA DFCI, soit 70, sont unies au sein de la fédération girondine qui fonctionnent avec un conseil d'administration, constituées de 17 membres dont un par canton.

La fédération établit les rôles des cotisations, gère l'administratif pour nos demandes de subventions ainsi que les appels d'offres pour les travaux.

La fédération s'acquitte de la facture de nos travaux subventionnés, l'ASA ne lui reverse que l'auto financement, ce qui nous permet de faire des travaux avec très peu de trésorerie.

En 1992, l'association régionale DFCI Aquitaine a été créée à la demande de l'administration qui ne voulait qu'un seul interlocuteur pour tous les dossiers et financements. Cette association régionale regroupe les 4 départements, Dordogne 50 000ha, Gironde 450 000ha, Landes 550 000ha et Lot-et-Garonne 50 000ha.

Le conseil d'administration compte 3 représentants par département, 1 du conseil régional, 1 de la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), 1 du CIRCOSC (Centre Inter Régional Coordination Sécurité Civile), 1 du SSSO (Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest) et 1 du SERFOB (Service Régional de la Forêt et du Bois).

L'administration régionale DFCI coordonne tous les dossiers établis par les fédérations au prorata des surfaces départementales, au total, il est obtenu environ 2,8 millions d'euros de subventions annuelles.

L'association régionale DFCI a mis en place dès sa création, un système d'information géographique avec une cartographie numérisée avec les SDIS Aquitains, financé par l'État, l'Europe et les propriétaires.

Elle a participé à la mise en place d'une borne météo orage à Mimizan afin de détecter les impacts de foudre plus précisément et permettre une intervention ciblée des pompiers.

Les propriétaires ont également participé au financement.

Le plus gros incendie sur la commune de Naujac, outre ceux de 1947 et 1949, a eu lieu en 1995. 80ha brûlé, ce feu s'est déclaré à la Pouyère et a été maîtrisé à 300m du bourg, d'origine inconnue. En 2015, un incendie se déclare à Papoutan à l'est de la commune sur 20ha.

Cet incendie a été allumé par deux incendiaires au mois de juillet, par un vent de 30km/h.

En même temps, un incendie sur Saint Jean D'Illac sur près de 600Ha où tous les moyens étaient mobilisés aux portes de la banlieue bordelaise. Il a fallu l'intervention d'avions pour stopper le front de cet incendie qui aurait pu prendre de l'ampleur au vu des faibles moyens terrestres.

Cet incendie a été l'œuvre de deux incendiaires, vite arrêtés à proximité par les forces de l'ordre. Lors du jugement au tribunal, j'ai évoqué le fait que les propriétaires vivaient de la forêt, qu'elle était une source de revenu et que dans le secteur, il y avait de l'habitat diffus.

À ma grande surprise, le procureur de la république a repris dans son réquisitoire tous mes propos de forestiers, en évoquant les incendies de 1949 où à Saucats ont péri 82 personnes civiles et militaires. Un voisin de sa famille avait péri en voulant sauver sa maison, ses animaux. Les incendiaires ont écopé d'une peine de 2 ans de prison, 50 000 € d'indemnisation au propriétaire et 240 000 € au SDIS.

La forêt est un lieu calme et paisible avec une faune et une flore, respectons tout cela.

Prenons en soin, c'est l'affaire de tous !

Patrick MAURIN

# URBANISME

## SPANC

### Aide du Conseil Départemental

Le dispositif d'assainissement est un équipement essentiel de votre habitation.

**Vous ne devez pas le négliger !** S'il est défectueux, il peut représenter des nuisances et des désagréments pour vous-même et pour autrui (écoulements, mauvaises odeurs, pollution du milieu...). Sa mise en œuvre représente un investissement de longue durée : il doit donc être non seulement bien choisi mais également recevoir un entretien régulier tout au long de son existence.

Le Département de la Gironde vous guide et vous conseille dans vos démarches en mettant à votre disposition des outils et des liens vers des sites officiels contenant des informations utiles et fiables.

### ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION

Il est estimé entre 5 et 10 % le nombre d'installations d'ANC défaillantes sur notre territoire, dont les travaux de remise en état sont à réaliser dans les meilleurs délais par leurs propriétaires.

C'est pourquoi le Département finance les travaux de mise en conformité des dispositifs d'assainissement individuel anciens, selon le niveau de ressources des propriétaires, sur le modèle du financement des actions pour le logement.

### Conditions et détails ci-dessous.

#### Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants de leur maison d'habitation principale vieille de plus de 15 ans et dont l'acquisition est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le rapport du contrôle de fonctionnement de l'installation d'ANC réalisé par le SPANC doit avoir conclu à une absence d'installation (travaux à réaliser dans les meilleurs délais) ou à une non-conformité avec danger pour la santé des personnes (travaux à réaliser sous 4 ans).

Le contrôle de fonctionnement de l'installation d'ANC réalisé par le SPANC doit avoir eu lieu il y a moins de 3 ans à la date de la demande de participation financière.

Le propriétaire doit appartenir à l'une des catégories de ménages ci-dessous, selon son revenu fiscal de référence et le nombre de personnes qui composent le ménage.

Le montant des ressources à prendre en considération est égal à la somme des revenus fiscaux de référence de chaque personne composant le ménage au titre de l'année N-2, soit 2020 pour 2022.

# URBANISME

## Conditions d'éligibilité

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence des ménages très modestes	Revenu fiscal de référence des ménages modestes	Revenu fiscal de référence des ménages intermédiaires
1	< 11 626 €	< 21 139 €	< 27 481 €
2	< 16 939 €	< 28 231 €	< 36 700 €
3	< 20 370 €	< 33 949 €	< 44 134 €
4	< 22 665 €	< 40 985 €	< 53 281 €
5	< 26 519 €	< 48 214 €	< 62 678 €
Par personne supplémentaire	+ 3 333 €	+ 6 061 €	+ 7 879 €

ATTENTION : Les ménages moins modestes sont éligibles seulement sur le territoire des communes prioritaires (situées en zone sensible à enjeu de protection des milieux dégradés). Les autres ménages sont éligibles sur l'ensemble des communes du département.

Montant de l'aide		
Ménage aux ressources très modestes	Ménage aux ressources modestes	Ménage aux ressources intermédiaires
65% du montant HT des travaux, plafonné à 5 000 € maximum	50 % du montant HT des travaux, plafonné à 5 000 € maximum	30 % du montant HT des travaux, plafonné à 5 000 € maximum
Sur toutes les communes	Sur toutes les communes	Seulement sur le territoire des communes prioritaires

## Modalités de dépôts des demandes jusqu'au 30 juin 2022

La demande de participation financière doit être adressée de préférence par mail à l'adresse [n.caruso@gironde.fr](mailto:n.caruso@gironde.fr) en prenant soin de joindre des documents lisibles et de qualité, à l'aide du [courrier type ci-dessous](#) à recopier sur le mail ou à joindre daté et signé, obligatoirement accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Copie du rapport de contrôle de fonctionnement de l'installation d'ANC, réalisé par le SPANC et daté de moins de 3 ans,
- Attestation de propriété (acte notarié),
- Copie du dernier avis d'imposition de l'ensemble des personnes qui composent le ménage,

# URBANISME

- Copie du rapport de contrôle de conception du nouveau dispositif d'ANC validé par le SPANC,
- Fiche « Caractéristiques d'exploitation du dispositif d'assainissement individuel » dûment renseignée,
- Devis des travaux, datant de moins d'un an, correspondant au rapport de contrôle de conception validé par le SPANC, au nom du propriétaire qui demande l'aide financière, Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou mandat de gestion si le ménage a recours à un mandataire des fonds.

**Monsieur le Président**  
**Département de la Gironde**  
**1, Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223**  
**33074 BORDEAUX CEDEX**

## Contact

Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires  
Service des Équipements Publics de l'Eau  
[05 56 99 33 33](tel:0556993333)

## Nous attirons votre attention

Pour être étudié durant l'exercice budgétaire en cours, votre dossier de demande d'aide doit être adressé au Département au plus tard le 30 juin. Les dossiers parvenus après cette date seront étudiés durant l'exercice budgétaire suivant, sous réserve des crédits disponibles.

Les travaux ne doivent en aucun cas avoir démarré à la date de la demande. Aucune avance ne pourra être versée.

Seule la Commission Permanente du Département est habilitée à l'attribution de la subvention. La validité de la subvention est limitée à 3 ans à compter de la date de validation de la Commission Permanente et le démarrage des travaux doit intervenir dans un délai maximum de 18 mois à compter de la date de validation de la Commission Permanente.

Le dispositif d'assainissement individuel de votre maison d'habitation doit être adapté à vos besoins et à votre usage.

Si tous les systèmes nécessitent des opérations régulières d'entretien (vidange, nettoyage), certains dispositifs nécessitent des opérations de maintenance (renouvellement des équipements) ou génèrent une consommation électrique.

Leur durée de vie est également variable.

Il convient donc de vérifier la complexité des interventions futures et d'avoir une vision la plus complète possible des dépenses liées à l'achat de votre dispositif, tant en investissement (fournitures et pose) qu'en fonctionnement (opérations d'entretien, de maintenance, consommation électrique...).

# NUMÉROS UTILES

## MAIRIE

Secrétariat : 05.56.73.00.55

Télécopie : 05.56.73.03.87

Courriel : mairie.naujac@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi 9h/12h et 14h/17h30

Mardi 9h/12h et 14h/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h et 14h/17h30

Vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

(Présence d'un élu tous les samedis matin)

## SERVICE URBANISME

Accueil du public tous les jours sur RDV

sauf le mercredi et samedi

ou effectuer vos demandes par mail

## SMICOTOM

Bio et tout venant : Tous les vendredis

Bac jaune : Les jeudis des semaines bleues

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le vendredi de 15h30 à 17h30

Le samedi de 10h00 à 12h00

## AGENCE POSTALE

Tel : 05.56.73.00.55

Lundi/mardi/jeudi 9h/12h et 14h/17h

Mercredi 9h/12h - vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

levée à 9h30

## RECYCLERIE

Ouverture tous les mercredis de 10h à 17h

Et les 1er et 3ème samedis du mois

## ÉCOLE PRIMAIRE

05.56.73.01.80

## PÔLE SANTÉ NAUJAC

### MEDECIN

Dr AGBOTON SENTENAC Gaëlle : 05.56.09.22.89

### CABINET INFIMIÈRES

Mmes MERCIER & BRIESACH : 06.46.78.17.37

### OSTÉOPATHE

Mme DABIS Pauline : 06.58.26.35.79

### APA-S

Mme FRET Mégane : 06.20.57.13.73

### KINÉSITHÉRAPEUTE

M. BLASQUEZ Sébastien : 06 59 92 59 77

Clinique Mutualiste de Lesparre :  
05.56.73.10.00

Laboratoire d'analyse Lesparre :  
05.56.73.34.73

Laboratoire d'analyse d'Hourtin :  
05.56.09.12.31

Collège Jules Chambrelent :  
05.56.09.12.52

Taxi Conventionné CELENA :  
06.75.02.36.93

Clinique Vétérinaire Lac et Océan :  
(Naujac-sur-Mer) 09.54.39.74.40

Déchèterie de Lesparre :  
05.56.41.16.23

Gendarmerie de Lesparre :  
05.56.73.46.70

Pompiers : 18

# NOS ANNONCEURS



**TAXIS CÉLÉNA**  
médoc

Saint Laurent Médoc 1 - Pavillac 2 - Vertheuil 1  
Le Pout 1 - Le Baszeat 1

**06 75 02 36 93**

Hopital   

[www.taxi/celenamedoc.fr](http://www.taxi/celenamedoc.fr)



**Camping Le Ranch**  
4 RUE DE LA BÂCHE  
33990 NAUJAC SUR MER



**LE FIL A COUDRE**  
Armelle Marchand Geneste  
Atelier de  
Couture Retouches  
à Naujac sur mer  
**06 44 70 97 60**



Angel institut  
&  
Boutique

INSTITUT DE BEAUTÉ & BOUTIQUE DE PRODUITS  
DE BEAUTÉ, PARFUMS, VÊTEMENTS,  
BIJOUX, SENTEURS MAISON, ...

NAUJAC S/MER  
**05 56 41 27 23**  
Fb : angel institut boutique.



**CATHY  
STYLE**

création coiffure mixte  
**0556412705**



**LA CLEF DU BONHEUR**

Julie Reynaud  
Psycho-praticienne  
Tel: 06.06.44.63.26

Relation : aide et soutien

consultations :  
Individuelles  
Groupes  
Familles  
Couples



Jérôme BERHUY  
**06 85 96 35 41**

Certificat professionnelle individuel  
d'utilisation des biocides N°030759

**TRAITEMENT GUÊPES & FRELONS**  
**RATS, SOURIS, CAFARDS, CHENILLES, FOURMIS...**  
Travaux à grande hauteur & Accès difficile

E-mail: [mrs.nuisible@gmail.com](mailto:mrs.nuisible@gmail.com)  
Site: [www.mrs-nuisibles.fr](http://www.mrs-nuisibles.fr)  
Facebook: [www.facebook.com/mrs.nuisible](http://www.facebook.com/mrs.nuisible)  
1 rue de Groussac - 33990 NAUJAC / MER

# NOS ANNONCEURS



**GMC**  
Gilles Mercier Constructions

**Entreprise Générale du Bâtiment**  
NEUF - RENOVATION - EXTENSION

9 quater rue de la Gravière  
33990 Naujac sur Mer

Tél : 06 14 42 04 51

pimpernel.mercier@sfr.fr

**ENTRETIEN**  
**ESPACES VERTS**  
**NAUJAC SERVICES**  
BRICOLAGE, TERRASSE, ETC  
**07 70 38 52 65**



**TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS**  
**PAVAGE ET AMÉNAGEMENT URBAIN**  
**ASSAINISSEMENT, VENTE ET LIVRAISON DE SABLE,**  
**GRAVE BÉTON, TERRE, CALCAIRE, GRAVIERS**

**BUREAUX**

ZA DE BEAU CHÊNE  
33250 CISSAC  
05 58 79 18 70

**GRAVIÈRES**

LA LANDE DE POUYÈRE  
33990 NAUJAC/MER  
05 58 47 19 23

ROUTE DE VENDAYS  
33340 QUEYRAC  
05 58 59 82 60

UNE SOCIÉTÉ DE **COLAS**  
Sud-Ouest



**Menuiserie aluminium - PVC**  
**Vérandas**  
**Miroiterie, vitrages isolants**  
**Stores et toiles**  
**Portails aluminium**  
**Volets roulants, battants**  
**et rideaux métalliques**  
**Remplacement de casses**

ALUMINIER



TECHNAL

FABRICANTS INSTALLATEURS AGRÉÉS

**E<sup>ts</sup> SOMIREY**

distributeur peintures SIKKENS



atelier et magasin :

6, rue A.-Lafittau - BP 19  
33341 Lesparre-Médoc Cédex  
Tél. 05 56 41 04 14 - Fax 05 56 41 27 87  
somirey@wanadoo.fr  
[www.somirey.com](http://www.somirey.com)



**Aide et Accompagnement à domicile:**

- Aide aux tâches ménagères, préparation des repas
- Aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne

**Soins Infirmiers à domicile:**

- Toilette sous prescription médicale, suivi des soins
- Equipe Spécialisée Alzheimer (animation, soutien aux aidants)

05-56-73-19-50

contact@aapam-medoc.com

**Activités de Préservation de l'Autonomie:**

- Gym adaptée, Attention aux arnaques,
- Utilisation tablette, réflexologie plantaire,

33340 Galignan-Prignac

[www.aapam-medoc.fr](http://www.aapam-medoc.fr)



**MAIL :**

PLEINECONSCIENCE.GIRONDE@GMAIL.COM

**FACEBOOK :**

PLEINECONSCIENCE.GIRONDE

**INSTAGRAM :**

PLEINECONSCIENCE.GIRONDE

**8, ROUTE DE LA GARE**  
**33990 NAUJAC-SUR-MER**

**07.56.94.98.33**

**SITE INTERNET**

[WWW.PLEINECONSCIENCE.GIRONDE.COM](http://WWW.PLEINECONSCIENCE.GIRONDE.COM)



**ARBOS**  
**Elagueur - Grimpeur**

Elagage - Abattage - Démontage

Taille de haies - Dessouchage

**06 47 52 45 22**

arbos.elag33@gmail.com

25 B Route de la Gare - 33990 NAUJAC-SUR-MER

**LE PETIT NAUJACAIS**

Bulletin d'information

de la Commune de Naujac-sur-Mer

Rédaction et impression

Mairie de Naujac-sur-Mer 33990

Directeur de publication

**Yves BARREAU**

Rédacteur en chef

**Chantal PARISE**

Équipe rédactionnelle

Virginie CAUSSÈQUE, Joël MORAND,

Raymonde SCHLAUDER

Tiré à 800 exemplaires